

Politique en matière de surveillance électronique

But

La Cité de Clarence Rockland accorde de l'importance à la confiance, à la discrétion et à la transparence et croit que les employés ont le droit de savoir quand et comment leur travail est surveillé. L'objectif de cette politique est de définir des directives concernant les pratiques et procédures de la Cité pour la surveillance électronique des employés.

Définitions

Surveillance électronique désigne l'utilisation d'outils technologiques, électroniques ou numériques pour suivre, observer ou surveiller les actions d'une personne.

Renseignements personnels désigne les informations factuelles ou subjectives au sujet d'une personne identifiable,

Directives

Pratiques de surveillance électronique

La Cité de Clarence Rockland recueille des renseignements grâce à la surveillance électronique. Ces renseignements sont recueillis pour diverses raisons, y compris la protection des intérêts juridiques et commerciaux de la Cité. La Cité surveillera électroniquement les activités et procédures suivantes :

- Tout le trafic Web, y compris la navigation Web, les applications Web utilisées pour l'équipement de la Cité. L'objectif est de s'assurer que le personnel :
 - utilise la technologie Web à des fins professionnelles; et
 - ne visite pas des sites et n'utilise pas des applications qui pourraient compromettre la cybersécurité de la Cité.
- Tous les messages, y compris les courriels, messages textes, messages TEAMS et autres. L'objectif est d'assurer une bonne gestion des cyberrisques.
- Usage de dispositifs mobiles (téléphones, tablettes, etc.) y compris les applications, les messages textes et l'usage du Web.
- Sécurité physique : enregistrements de certaines caméras qui se concentrent sur les zones publiques ainsi que le suivi des personnes qui entrent au bâtiment.



CITÉ DE / CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

Pour garantir l'impartialité et s'assurer que tous les renseignements recueillis grâce à la surveillance électronique sont traités correctement, la Cité de Clarence Rockland surveillera ces activités :

- en utilisant des outils et technologies de surveillance tels que la surveillance du Web et des systèmes ainsi que la gestion des appareils mobiles; et
- en faisant un suivi auprès du personnel et de la direction en cas de comportement inapproprié.

Vie privée et confidentialité

La surveillance exercée par la Cité vise à recueillir des renseignements en lien à ses activités. Cependant, certains renseignements recueillis au cours de la surveillance électronique peuvent être considérés comme des renseignements personnels. Lorsque les renseignements personnels sont sous le contrôle de la Cité de Clarence Rockland, il lui incombe de les protéger.

Tous les renseignements recueillis grâce à la surveillance électronique seront stockés de façon sécuritaire et protégés. Si des renseignements personnels sont recueillis, leur utilisation et leur divulgation seront limitées à l'atteinte du but fixé de leur collecte. La Cité respectera toutes les lois sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité qui s'appliquent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels obtenus grâce à la surveillance électronique.

Reconnaissance et acceptation

Je, (**nom de l'employé**), reconnais que j'ai lu et compris la politique en matière de surveillance électronique de la Cité de Clarence Rockland. J'accepte d'adhérer à cette politique et je veillerai à ce que les employés travaillant sous ma direction adhèrent à cette politique. Je comprends que si je contreviens aux règles énoncées dans cette politique, je pourrais faire face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Nom: _____ Signature: _____

Date: _____

Témoin: _____